



**RAPPORT BILAN PROJET DISTRICT DE MORAMANGA
(sur financement de 'Amplify Change')**

**« Combattre la discrimination/exclusion basée sur le genre
en milieu rural »**



Octobre 2017

Introduction

« Actions Citoyennes Madagascar », est une association, régie par l'Ordonnance n° 60-133 du 3 octobre 1960 portant régime général des associations à Madagascar. Ainsi, elle n'est affiliée à aucun parti politique, ni à aucun groupement confessionnel. Elle est enregistrée officiellement suivant le récépissé de déclaration de constitution d'association n°1107/15-MID/SG/DGAT/DPID/ANT/ASS du 3 novembre 2015.

Elle a pour but d'entreprendre des actions au bénéfice des femmes citoyennes, notamment auprès des femmes vulnérables vivant aussi bien en milieu urbain que rural. En un mot, l'association se veut de combattre toutes formes de discrimination et/ou d'exclusion basée sur le genre. Elle vise, entre autres, à informer, sensibiliser, écouter, conseiller, et à offrir une opportunité de se faire entendre, et permettre aux femmes victimes de connaître leurs droits face aux abus et de les faire valoir le cas échéant. En décembre 2015, Actions Citoyennes Madagascar a obtenu un financement de 9 800 Euros de 'Amplify Change' pour la période janvier – septembre 2017 pour des activités d'un projet dans le District de Moramanga.

Le Projet est intitulé « **Combattre la discrimination/exclusion basée sur le genre en milieu rural** ». Quatre activités principales ont été réalisées. Il s'agit en premier de la tenue de réunions communautaires d'information et de sensibilisation sur les droits de la femme face aux abus, à la violence, et ceux relatifs à la sexualité et la reproduction. 17 villages de 9 Communes rurales du District en ont bénéficié avec plus de 650 participants aux réunions publiques et communautaires, dont près de 99% de femmes. La seconde activité consiste en la fourniture aux victimes de non respect de leurs droits en tant que femmes des séances de soutien juridique aux villages par la Conseillère juridique de l'Association. Les points auxquels les femmes (surtout) ont cherché de l'aide touchent la violence conjugale, l'adultère, l'abandon de foyer et le viol. L'activité qui suit est une prolongation de la précédente. C'est toujours une séance de soutien juridique, mais par le biais d'une émission en direct via la radio locale. L'approche fut retenue afin de sensibiliser les femmes urbaines et de quelques chefs lieux de Communes rurales pouvant écouter la radio. En outre, elle permet de toucher plus de gens. Les conseils et autres directives fournies à cet effet bénéficieront à d'autres. Enfin, la dernière activité vise à disséminer et vulgariser les notions de base transmises par le biais de supports écrits en malgache simple et facile.



Les participantes à la réunion communautaire de la Commune rurale de Morarano Gara

1. Bilan des activités réalisées

1.1. Phase préliminaire

La Phase préliminaire concerne essentiellement la mission de contacts et d'information effectuée dans le District de Moramanga. Il s'agissait dans un premier temps de contacter et d'informer sur le nouveau projet les partenaires existants : le Service de District de la Population, et la Radio Feon'i Moramanga (RFM). Suite à cela, une forme de convention de partenariat fut établie. Les problèmes de tarif ont été également réglés. Au niveau de la RFM, le calendrier des émissions en direct a été finalisé. A Moramanga, deux réunions furent tenues avec les associations des femmes locales, et une association œuvrant dans le domaine du développement. Durant la rencontre, ont été soulevés les problèmes des femmes de la ville. Entre autres, les participants ont cité la non considération de la dignité de la femme, l'adultère et le viol des mineures. Une autre réunion avec une association de femmes rurales a été également effectuée dans la Commune rurale d'Andasibe. Ici, les femmes dans la majorité n'ont parlé que d'un seul problème, à savoir l'adultère.



Photo prise lors de la mission de contact avec le Responsable du Projet et la Conseillère juridique

Le contact des Maires a touché 7 Communes rurales : Amboasary Gara, Ambohidronono, Ampasimpotsy, Ampasimpotsy Gara, Andaingo, Beforona, Mandialaza. Dès ce premier contact, 5 de ces Maires ont montré un tel entrain pour la tenue des activités du Projet dans leurs communes. Ce sera chose faite pour eux, car un calendrier de tenue des réunions communautaires fut établi. Pour cela, il a fallu tenir compte de la saison des pluies, du calendrier agricole, des jours de marchés hebdomadaires, et des interdits locaux. Ces responsables ont également profité pour donner un aperçu sur les problèmes des femmes eu égard au respect des lois. Ont été ainsi cités à plusieurs reprises l'adultère, la violence conjugale, l'abandon de foyer et le viol des mineures. Enfin, il faut souligner au passage que le contact de nouvelles Communes se fera tout au long des activités. Si des Communes déjà contactées sont éliminées pour diverses raisons, d'autres seront intégrées au planning (Belavabary, Morarano Gara, Sabotsy Anjiro).

1.2. Activités d'information et de sensibilisation

Les activités d'information et de sensibilisation se matérialisent par la tenue de réunions communautaires publiques. L'objectif principal vise à informer et à sensibiliser les femmes sur leurs droits et sur le non respect de ceux ci eu égard à leurs situations de filles (accès à l'héritage parental), d'épouses (accès au respect de la dignité humaine), de mères (accès aux droits sexuels et reproductifs), et de citoyennes (accès aux services publics de proximité). L'organisation matérielle se fait avec l'aide de la Commune/village (Chefs Fokontany ou chefs de villages). Ainsi, il leur appartient de faire connaître aux villageois la tenue de la réunion, de l'objet de celle-ci, et des

opportunités offertes à tout un chacun (poser de questions, possibilité d'une séance de soutien juridique individuelle, distribution de supports). La plupart du temps, cela se fait par des affiches à distribuer selon les hameaux. Les gens qui viennent le font donc de leur plein gré pour une motivation précise. C'est pour cela que l'effectif des hommes est plutôt insignifiant tout au long du Projet.



Vue partielle des participantes lors d'une réunion tenue en plein air (Commune rurale d'Amboasary Gara), avec au dernier plan la Conseillère juridique

Des réunions ont été tenues dans 17 villages de 9 communes rurales. Le Tableau 1 ci-dessous donne un récapitulatif de la tenue de ces réunions.

Tableau 1. Liste des réunions tenues et effectif présent

COMMUNES	Villages	Réunions	dont Hommes	Séance soutien	TOTAL
ANDAINGO	Andaingo	22	1	2	25
	Ambohimena		0	13	13
	Ambodirano	55	8	11	74
AMBOASARY GARA	Amboasary Gara	43	1	6	50
	Ambohimarina	18	0	0	18
	Ambohidava	58	1	4	63
AMBOHIDRONONO	Ambohidronono	30	5	6	41
	Ambohimiadana	124	12	3	139
	Vohimarina	21	5	2	28
AMPASIMPOTSY GARA	Ampasimpotsy Gara	32	1	5	38
BELAVABARY	Belavabary	25	1	8	34
	Ampasika	21	0	3	24
ANDASIBE	Morafeno	17	0	6	23
	Falierana	27	0	5	32
MORARANO GARE	Morarano Gara	36	2	9	47
MANDIALAZA	Mandialaza	24	1	8	33
SABOTSY ANJIRO	Sabotsy Anjiro	7	4	0	11
	TOTAL	560	42	91	651

Nous tenons à féliciter ici le courage de certaines femmes venant à pied en parcourant des kilomètres sous la pluie pour être à la réunion, un enfant dans le bras ou sur le dos. Il y a également le dévouement de certains Chefs Fokontany qui ont tout fait pour que la grande partie des femmes du village soit présente. En effet, ils savent que beaucoup de ces femmes ont tellement besoin des séances d'information et de support.

En tout, 651 personnes ont attendues les réunions, dont 7,50% sont des hommes. La grande affluence des participants fut enregistrée dans le village d'Ambohimiadana grâce au Chef Fokontany. Dans ce village, la réunion publique a eu lieu en plein air permettant ainsi d'accueillir plus de gens ; le bureau

du Fokontany ayant été victime du passage du dernier cyclone. Il en est de même le cas pour le village d'Ambohidava. Par contre, dans les autres villages, la réunion s'est tenue dans une grande salle de l'Ecole Primaire Publique (EPP) ou la salle de réunion/mariage de la Commune.

Beaucoup de questions ont été posées par les participantes ; les hommes ayant préféré s'abstenir ou faire des commentaires à bas voix entre eux. La Conseillère juridique de l'Association et la représentante du Service de la Population du District de Moramanga ont assuré la direction de toutes les réunions et les échanges. La séance commence toujours par une brève explication du contenu des lois en matière de droits face à la violence basée sur le genre, et les droits sexuels et reproductifs. Celle-ci se termine par une information comme quoi des supports seront distribués à tout le monde.



Réunion d'information/sensibilisation à l'intention des membres de l'association des femmes de Morafeno (Commune rurale d'Andasibe)

Après l'explication, des questions ou des demandes d'éclaircissement sont posées. Malgré les circonstances d'une réunion publique, des femmes ont quand même osé poser des cas très personnels. Dans la majorité, les demandes d'assistance et d'aide se rapportent à l'abandon de foyer fait par le mari/conjoint/partenaire, la violence conjugale, la non participation au fonctionnement du ménage, la grossesse non désirée, et l'adultère. Il y des cas particuliers, tels la main mise des mères (aussi bien de l'homme que de la femme) dans le ménage du (jeune) couple, les problèmes d'héritage, le refus de se marier légalement (hommes et femmes), et le partage des biens pour les couples mariés légitimement et coutumiers en cas de divorce ou de séparation.

A chacune des questions, demandes d'information ou d'aide, tous les éléments sont fournis. Il en est de même des adresses ou des contacts nécessaires pour la résolution d'un cas. Enfin, les numéros de téléphone de la Conseillère juridique d'Actions Citoyennes Madagascar et ceux du Service de la Population du District de Moramanga sont fournis. Ils sont notés par tout le monde. Il s'est avéré, plus tard, qu'un certain nombre de femmes les ont utilisés pour leurs cas.

1.3. Activités de soutien juridique au village

Une séance de soutien juridique au village se tient directement après la tenue d'une réunion communautaire, après en avoir informé l'assistance. Cela étant, les femmes s'arrangent entre elles pour faire passer en premières les femmes âgées, celles avec des bébés, ou tout simplement celle qu'elles connaissent comme ayant un problème grave et urgent que presque tout le monde connaît au village. La plupart du temps, il s'agit d'une femme dont le mari est très jaloux, coléreux et violent.

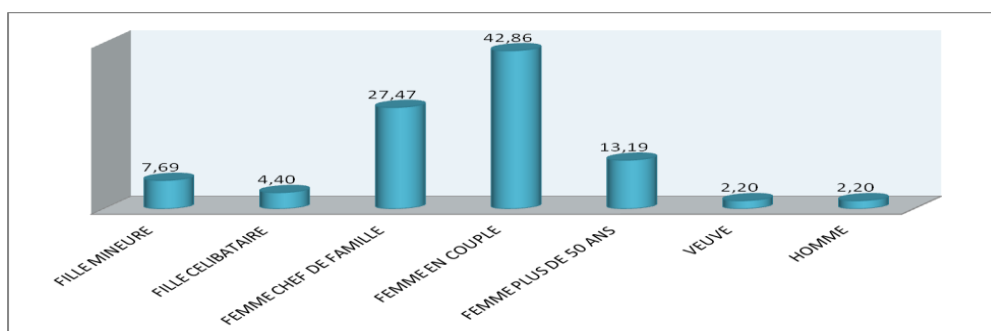
Chaque séance est individuelle et strictement confidentielle. Une fois, il a fallu rompre le caractère confidentiel de la séance pour secourir une femme venue pour un support sur son cas. Dans son exposé, elle a eu tellement de peine qu'elle s'est mise à pleurer à chaudes larmes. Il a fallu donc appeler du secours venant de l'extérieur. Les séances de support sont assurées par la Conseillère juridique de l'Association avec, dans la mesure de sa disponibilité, l'appui d'une responsable du Service de la Population du District de Moramanga.



La tenue de ces séances a été vite répercutée au niveau de toute la Commune et des villages environnants. Au début, la tenue des réunions communautaires s'était effectuée uniquement au chef lieu de la Commune. Ainsi, n'ont pu venir que les femmes habitant aux alentours. En plus, c'était la saison des pluies. Des demandes nous ont donc été transmises pour une 'délocalisation' de la tenue de réunions et des séances de soutien juridique. D'où leurs tenues dans des villages hors du chef lieu (voir Tableau 1).

En tout, 91 personnes ont bénéficié d'un tel soutien tenu dans 15 villages. Dans la mesure où la séance revêt un caractère individuel et confidentiel, elle se tient entre la personne intéressée et l'équipe d'Actions Citoyennes Madagascar. La répartition des personnes venues pour un soutien juridique et/ou administratif est explicitée par le Graphe 1.

Graphe 1. Répartition des personnes « soutenues » sur le plan juridique et administratif



Les femmes mariées et les femmes non mariées (chefs de famille) dominent le lot pour près de 70% du total. Les cas les plus soulevés en vue d'une demande de soutien administratif et juridique se rapportent en premier à la violence conjugale (près de 60% des cas). Un homme est même venu s'en plaindre et demander de l'assistance. Ensuite, vient l'abandon de foyer, la plupart du temps avant ou juste après la naissance de l'enfant. Ce problème intéresse aussi bien les jeunes mères que celles plus âgées, et même un homme. Le fond du problème ici se rapporte au viol de mineures, aux mariages précoces, et aux grossesses non désirées pour manque de connaissance des droits sexuels et reproductifs. Dans le Graphe 1, les intéressées sont surtout regroupées dans la classe des 'femmes chefs de famille', 'filles célibataires' et 'filles mineures' pour un effectif total de 39%.

Enfin, l'on peut citer, eu égard à leur importance, l'adultère qui est vu par les femmes comme étant le « sport » local. Dans un village où s'est tenue la séance de support, toutes les femmes ont affirmé l'existence du phénomène. Toujours selon leurs dires, il existe une sorte d'entente entre les hommes, et que la 'bagarre' existe, si elle doit exister, uniquement entre les femmes. De telles déclarations sont confirmées par l'autorité locale, en l'occurrence la Chef de Fokontany adjointe. La cause en est, paraît-il, dû au fait qu'il n'y a aucune église dans le village, ni dans les alentours. Chaque 'contact' venant pour la séance est enregistrée sur une fiche peronnelle. Celle-ci est à utiliser pour un contact éventuel pour réperer l'historique du contact. Ainsi, les quelques femmes ayant contacté notre Conseillère juridique ont pu être 'retraités' grâce à la fiche (voir en Annexe 1 des exemplaires d'une telle fiche).



Une villageoise venue pour «être soutenue » lors d'une séance de support dans la Commune rurale d'Ampasimpotsy Gara.

Toutes sans exception, les hommes compris (2,20% de l'effectif total), reçoivent toutes les informations nécessaires, ainsi que les directives à suivre et les contacts à entreprendre pour un quelconque acte administratif et surtout juridique. Pour les cas plutôt graves, appel est fait à l'intervention directe de la Commune par les élus locaux. Le cas a du être appliqué, à titre d'exemple, pour la Commune rurale de Mandialaza, assez éloignée de la ville de Moramanga avec un accès plutôt difficile durant la saison des pluies.

1.4. Activités de support juridique en direct à la radio

La tenue de séances de support et de soutien juridique en direct à la radio s'est faite sur une base mensuelle à raison d'une émission par mois. Deux thèmes principaux ont été utilisés pendant les 8 mois d'émissions faites avec la Radio Feon'i Moramanga (RFM). Ce sont 'les droits de la femme face à la violence conjugale' et 'les droits sexuels et reproductifs'. Vers le mois de juin, un thème additif a été inclus suite à la demande des auditeurs dans le cadre de la célébration du mois de l'enfance dans tout le pays.

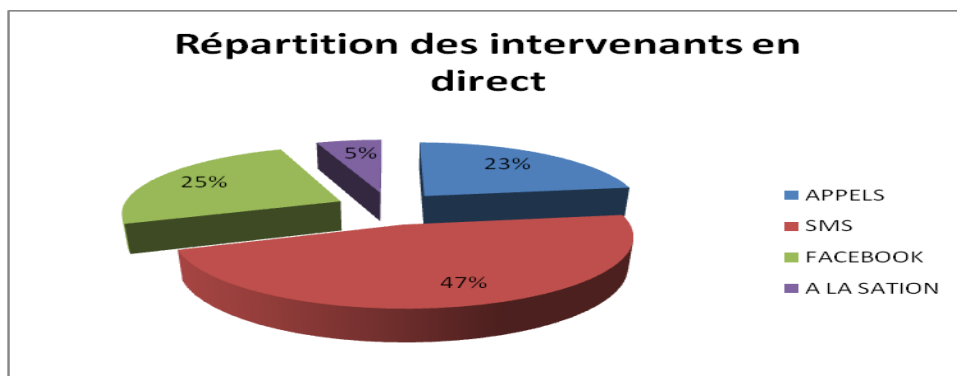
La RFM a été choisie pour ses qualités et notoriétés dans le District, et même au-delà. En outre, elle est composée d'une équipe assez rôdée pour parler des problèmes de non respect des droits des femmes et filles. Le seul problème est la limitation de son audience due à des conditions géographiques (zones montagneuses), et à la concurrence avec d'autres chaînes émettant surtout à partir de la Capitale. Mais là où la radio est disponible, beaucoup de gens l'utilisent comme l'unique chaîne d'écoute prioritaire. Lors de la première émission, beaucoup d'appels et de messages s'étaient surtout axés sur l'immédiat des femmes. Il s'agissait surtout des problèmes liés à la gestion de la vie

du couple. Par ailleurs, beaucoup de jeunes filles ont intervenu pour des questions liés à leurs amourettes de jeunesse.

Une émission en direct de soutien juridique aux auditeurs a le même objectif que les séances tenues dans les villages (cf. 1.3.). L'unique et importante différence réside dans le fait qu'une seule question ou problème posé par une seule personne profite à plus d'une centaine d'autres. Cela a comme effet d'augmenter le nombre de bénéficiaires des conseils de soutien juridique et administratif. Un autre impact est l'incitation d'autres victimes de cas similaires à intervenir. Il est à rappeler que l'anonymat est entièrement respecté, même si après une intervention quelques personnes (des hommes le plus souvent) demandent l'identité d'une femme qui intervient en direct.

Les intervenants sont de trois catégories lesquelles indiquent de fait leur groupe d'appartenance en termes de ressources financières. Le Graphe 2 donne les détails.

Graphe 2. Les intervenants à la séance de soutien en direct



Le premier groupe représente 47% des auditeurs. Ils représentent ceux possédant un téléphone, mais ne peut émettre un appel pour faute de crédit disponible. Ainsi, une grande partie d'entre eux utilisent un envoi gratuit de messages par le biais d'un fournisseur. Toujours dans cette catégorie, il y a les personnes envoyant des messages via Facebook (25%). C'est un outil très utilisé par les jeunes (collégiennes et lycéennes), car disponible sur un téléphone. En outre, il permet d'envoyer à très bas prix plusieurs messages durant toute la journée. Ainsi, l'utilisateur peut immédiatement répondre ou ajouter quelque chose dès la réponse reçue par la radio. Le second groupe comprend les personnes disposant d'un revenu, pas du tout élevé, mais disponible pour des appels assez longs, quoique limités. Elles représentent 23% du total.

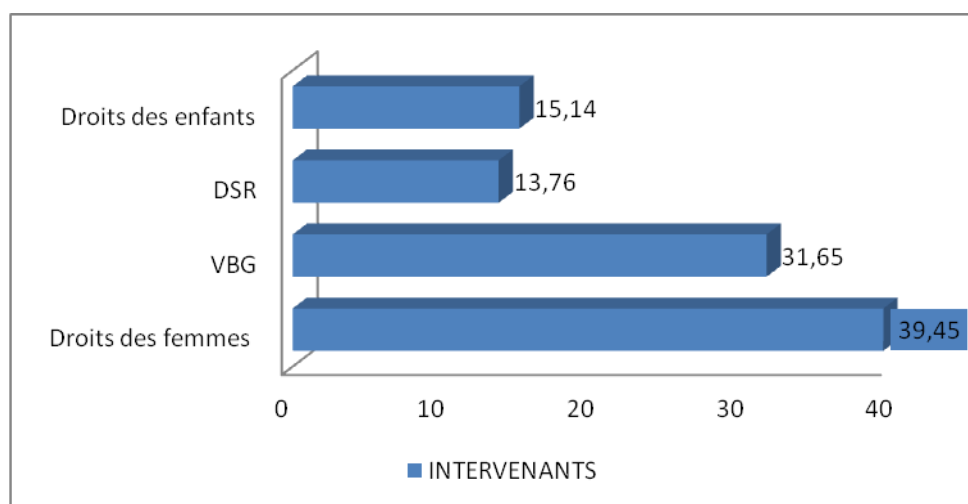


La femme 'en casquette' ne possède pas de téléphone. Elle a entendu l'émission en direct au marché où elle vend des légumes. Aussitôt, elle a couru à la station pour demander de l'aide et de l'assistance

Le dernier groupe est en quelque peu une révélation pour l'équipe car traduisant une bonne dissémination des annonces publicitaires pour la tenue des émissions en direct. Le plus important est qu'elle montre l'enjeu de la séance de soutien pour certaines catégories de personnes ne disposant pas de téléphone. Ce groupe comprend les personnes qui sont venues directement à la station de la radio pour exposer leurs cas et recevoir en conséquence le soutien adéquat. Ce sont surtout des femmes, vraiment en difficultés et victimes de violence inouïe de la part de leurs conjoints (5% de l'effectif). Ne possédant pas un téléphone, elles veulent à tout prix être entendues et aidées, suite aux annonces qu'elles ont entendues (voir photo ci-dessus).

Le Graphe 3 montre que les demandes de soutien relatifs au droits de la femme en général ont quelque peu dominés les interventions. En effet, ils représentent plus de 39%. Ils se rapportent entre autres aux problèmes d'abandon de foyer par le mari, d'adultère, de divorce. Comme les questions sont posées, l'équipe est obligée d'en fournir des éléments d'aide et de soutien. Après, les questions relatives à la violence conjugale arrivent en deuxième position (près de 32%).

Graphe 3. Les intervenants à la séance de soutien direct



La totalité des femmes venues à la station radio en fait partie. Par contre, les problèmes liés aux droits sexuels et reproductifs ne représentent qu'environ 14% de l'effectif. La raison en est que l'émission sur ce thème a commencé tard.

Citons ici qu'environ 15% des intervenants en direct sont des hommes. Ils ont surtout demandé de l'aide devant les cas de violence et d'adultère dont ils sont victimes. A l'instar des femmes victimes, le soutien et l'assistance juridique leur sont fournis. Enfin, citons le cas de trois appels en direct lancés par des mineurs demandant des directives face à leurs problèmes liés à leurs abandons par leurs parents. Un cas a pu être réglé en direct de par l'intervention d'une auditrice. Le suivi effectué plus tard a montré que le système a vraiment fonctionné.

1.5. Dissémination de supports

Divers supports écrits en malgache facile ont été créés et distribués gratuitement dans les 17 villages des 9 communes rurales d'intervention. Le contenu de chacun d'eux a été élaboré à partir des besoins identifiés lors des séances de sensibilisation et de soutien juridique. En outre, il y a eu également la collaboration des partenaires locaux et des personnes ressources locales utilisées par le Projet.

Les supports sont les suivants :

- une note de présentation du Projet (150 exemplaires) utilisés surtout pendant la phase préliminaire de contacts et de présentation du Projet ;
- affiches, au nombre de 2 000 exemplaires sur les droits de la femme ;
- affichettes (i) sur les droits de la femme, et sur (ii) la violence basée sur le genre ;
- dépliants au nombre de 3 000 exemplaires sur (i) l'adultère, (ii) le viol d'enfants mineurs, et (iii) les droits sexuels et reproductifs ; et
- des textes de référence sur les modalités à conseiller aux femmes victimes des VBG distribués à des Chefs Fokontany pour les aider à conseiller celles-ci.



Quelques lycéennes en vacances au village ont bénéficié de tous les supports distribués lors des réunions communautaires

La dissémination de ces supports a été assurée par le Projet. Ci-dessous un exemplaire du support distribué sur le viol de mineurs (définition légale, situation existante, actions à faire)/

***NY TSY AZO ATAO ARAKA NY LALANA AO AMIN'NY TRANGA FANOLANANA ZAZA TSY AMPY TAONA**

Ny tsy mitondra ny tranga any amin'ny manampahefana efa voalaza teo ka manao raharaham-pihavanana. Tsy maintsy toriana eny amin'ny fitsarana ny nahavita heloka fanolanana.



***TRANGA FANOLANANA EO AMIN'NY ZAZA SAMY TSY AMPY TAONA**

Tompon'andraikitra feno ny zahalany tsy ampy taona nahavita fanolanana tamin'ny ankizivavy tsy ampy taona ary ny ray amandreny no miantoka ny fandaniana rehetra raha sanatria bevohoka.



TRANGA FANOLANANA ZAZA TSY AMPY TAONA



- 16 % ny zazavavy hatramin'ny 18 taona no efa niharan'ny fanolanana
- Araka ny fanarahamaso nataonay dia nahatratra 44 ny zaza tsy ampy taona voalana (enim-bolana voalohany 2017.)
- 765 ny isan'ny tambazotra miaro ny zaza manerana ny Nosy ary misy eto Moramanga

En collaboration avec les autorités locales, des lots à distribuer ont été remis aux Maires, Chefs Fokontany et présidentes d'association. Cela a permis de couvrir les zones sous leurs juridictions respectives, en permettant la connaissance du Projet par des personnes n'ayant pas été touchées ni par les réunions communautaires, ni par les séances de soutien juridique. En outre, par le biais du Service de District de la Population de Moramanga, les autres Districts de la Région Alaotra Mangoro ont pu

bénéficiaire de spécimens des supports (Andilamena, Ambatondrazaka, Amparafaravola et Anosibe An'Ala). L'impact de la dissémination de ces supports est explicité dans la partie Bilan de l'évaluation (voir 2.3.).

Celui-ci insiste sur trois points capitaux. Il s'agit en premier lieu du refus de tout arrangement à l'amiable pour éviter le tribunal. Ensuite, le rappel des premiers actes à faire dont la visite médicale faite par un médecin d'un organisme de santé appartenant à l'Etat. Et enfin, l'obligation de porter plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

2. Bilan de l'évaluation

2.1. Champ du domaine d'évaluation

Les domaines de l'évaluation du Projet « Combattre la discrimination/exclusion basée sur le genre en milieu rural » dans le District de Moramanga comprennent trois parties. Il y a eu en premier des sondages auprès de femmes villageoises uniquement et portant sur des questions précises (Voir Annexe 2). Les sondages ont été effectués auprès d'une cinquantaine de femmes habitant 7 villages. Ensuite, des entretiens personnalisés ont eu lieu avec des personnes ayant joué un rôle estimé capital pour la bonne exécution du Projet dans leurs localités. Celles-ci comprennent donc des maires, des partenaires (Service de District de la Population, journaliste-animatrice de la Radio Feon'i Moramanga), des présidentes d'associations, des sages-femmes et d'un Chef de Fokontany). Enfin, il y a les personnes qui ont fait l'objet d'une enquête dans 15 villages. En tout, 220 personnes ont donné leur avis sur des questions précises, dont 93% de femmes. On a insisté sur leur nombre pour la bonne raison qu'elles sont les premières intéressées par le Projet.



Notre Conseillère juridique conversant après l'entretien avec un membre de l'association des femmes du Fokontany de Morafeno, Commune rurale d'Andasibe

Les professions des personnes contactées sont présentées ci-dessous.

Domaines de la profession							
Agriculture	Petit commerce	Santé	Education	Administration	Commune	Femme au foyer	Autres
83	8	3	2	7	5	21	18

L'échantillon est dominé par les femmes paysannes (agricultrice) et les femmes au foyer (un ensemble de plus de 70%). Ces dernières sont le plus souvent à la maison pour les enfants, la cuisine, tout en pratiquant un petit maraîchage et/ou de l'élevage. Quant au groupe des 'Autres', y sont inclus des membres d'associations, de sans emploi, et de très jeunes mineures mères de famille.

2.2. Intérêts des personnes ciblées

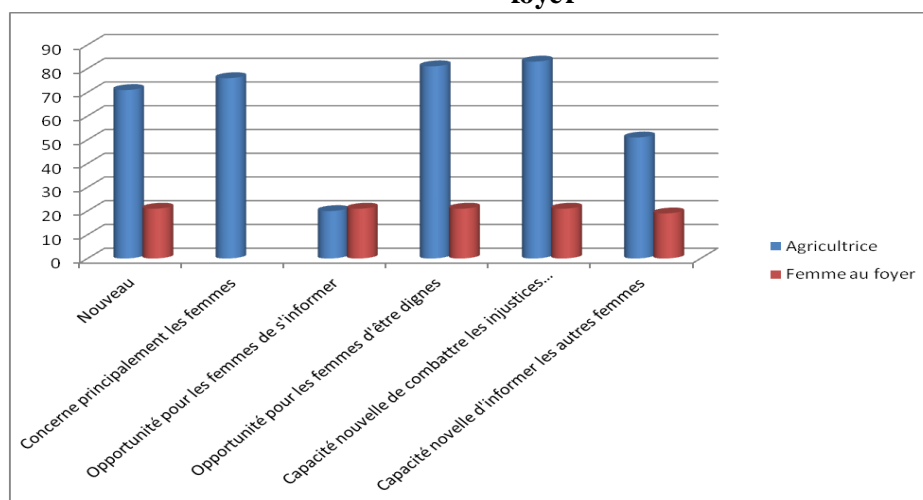
En détaillant les données sur les personnes ayant affirmé avoir assisté aux réunions d'information/sensibilisation du Projet, il apparaît que sur les 7 Communes les femmes forment la majorité. Parmi elles, citons à titre d'information 3 sages femmes, 6 employées de la Commune, 2 enseignantes, une Adjointe au Maire, une Déléguée d'Arrondissement, une Chef Fokontany adjointe, et une infirmière.



Echanges d'opinions avec la Chef Fokontany adjointe du village de Falierana, Commune rurale d'Andasibe avec le Responsable de Projets

Toutes ces femmes ont émis leurs opinions sur le contenu de la réunion. A cet effet, elles avaient le droit de ne citer au maximum que 3 choix sur les 6 proposés.

Graph 4. Choix de l'importance du Projet pour les agricultrices et les femmes au foyer



Ainsi, il apparaît que les choix d'importance du Projet ont surtout portés sur (par ordre décroissant) :

- la capacité nouvelle pour les femmes de pouvoir connaître leurs droits, et de combattre les injustices vécues,
- l'opportunité pour les femmes d'être dignes,
- l'opportunité d'apprendre de choses nouvelles sur leur vie, et
- la capacité nouvelle d'informer les autres femmes.

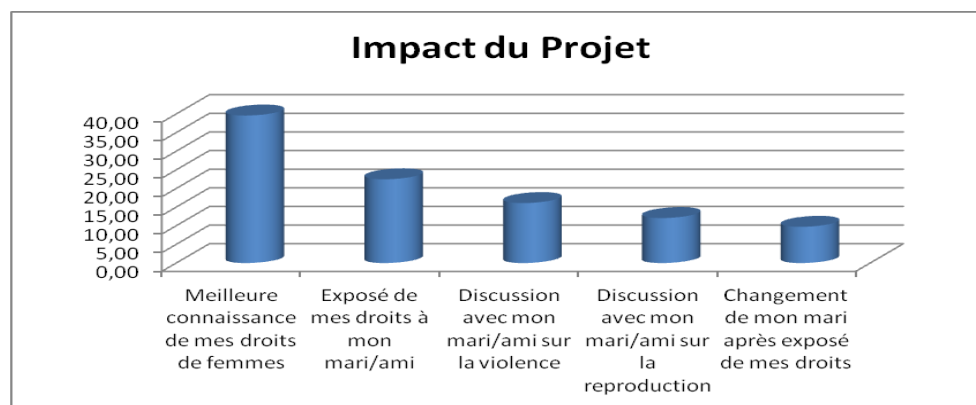
A plus de 63%, les femmes agricultrices ont opté pour le premier choix (capacité nouvelle de combattre les injustices vécues). Un tel choix traduit les problèmes soulevés durant les réunions et les séances de support juridique. En effet, à maintes fois, il a été cité que c'est le mari/partenaire/ami qui dirige tout ; des fois, la femme n'ayant même pas le statut d'un être humain.

2.3. Impacts sur la vie personnelle/familiale

L'on a cherché à connaître ce que le Projet a apporté comme changements dans la vie personnelle ou familiale de l'intéressé(e). Les réponses fournies peuvent aussi être multiples comme pour le premier. Près de 40% des réponses optent en premier pour « une meilleure connaissance des ses droits en tant que femmes ». Donc, à ce stade c'est uniquement un impact sur la vie personnelle. Une telle vision a peut être aidée les 23% qui suivent pour oser « exposer ses droits à son mari/partenaire/ami ». Enfin, les 16% restant sont allés plus loin en « discutant avec le mari/partenaire/ami sur la violence basée sur le genre ». Quant à la « discussion sur les droits sexuels et reproductifs », seules 12% ont osé la faire.

Enfin, le dernier choix n'a obtenu que près de 10% de la part des femmes. Il s'agit du « changement du mari après la discussion sur le Projet ». Les gagnantes dans ce domaine sont plutôt les épicières. Par contre, les grandes perdantes sont les femmes au foyer. Les détails sont fournis par le Graphe 5.

Graphe 5. Impacts du Projet sur ma vie personnelle



2.4. Position vis-à-vis des droits de la femme

Les femmes et les hommes ont été questionnés sur leurs opinions relatives à leurs droits dans le ménage et au sein de la famille et de la société.

2.4.1. Opinions sur les droits face à la VBG

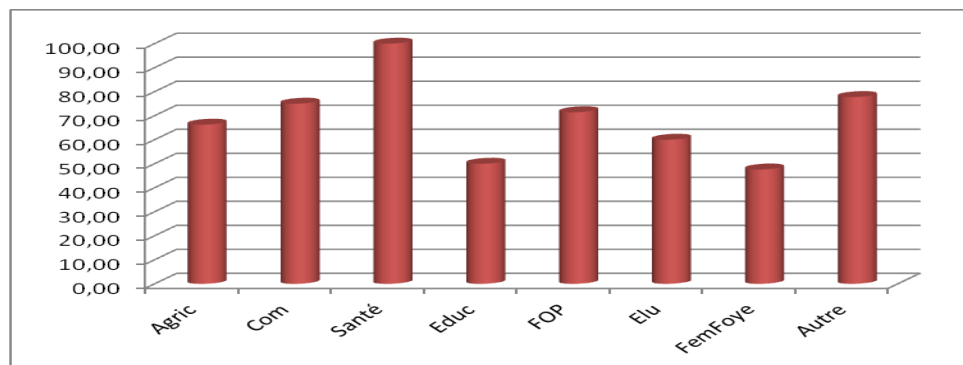
Il y avait le choix entre les opinions suivantes : 'Très intéressants', 'Intéressants', 'Peu intéressants', et 'Non intéressants'. Dans la totalité, toutes les femmes ont affirmé que ces droits sont 'très intéressants' pour elles. Ici, il n'y a pas de différence entre le genre ou les fonctions/activités. Toutefois, de par les conversations eues durant la tenue des réunions publiques, toutes ne sont pas victimes de violence.

Parmi ces répondants, il y a les membres d'associations de femmes, et celles qui sont en contact permanent avec les victimes de violence conjugale (sages femmes, employées de la Commune, Présidents de Fokontany, et élus).

2.4.2. Opinions face aux droits sexuels et reproductifs

Les opinions recueillies sur l'importance ou non des droits sexuels et reproductifs sont variés. Toutefois, il apparaît que 66% des interrogés ont affirmé que la connaissance de ces droits est 'très important'. Selon le graphique ci-dessous, les sages femmes n'ont pas hésité dans leurs choix. Cela se justifie dans la mesure où lors de notre visite, nous avons rencontré plusieurs filles mineures mères de bébés au Centre de Santé de base tenu par une sage femme.

Graph 6. Niveau des choix 'Très intéressant' par fonctions



Les scores les plus bas dans le choix 'Très intéressant' ont été exprimés par les femmes au foyer (48%), les enseignantes (50%) et les agricultrices (66%). A près de 67%, la raison émane de la position de la femme au sein de la société traditionnelle malgache où l'homme garde toujours un palce prépondérante dans la famille. Ainsi, les intéressées affirment que la décision en matière de sexualité et de reproduction revient toujours au mari/partenaire/concubin/petit ami. Enfin, environ 33% de cette catégorie affirment que ces droits sont inconnus au niveau de la société, d'où son manque d'importance.

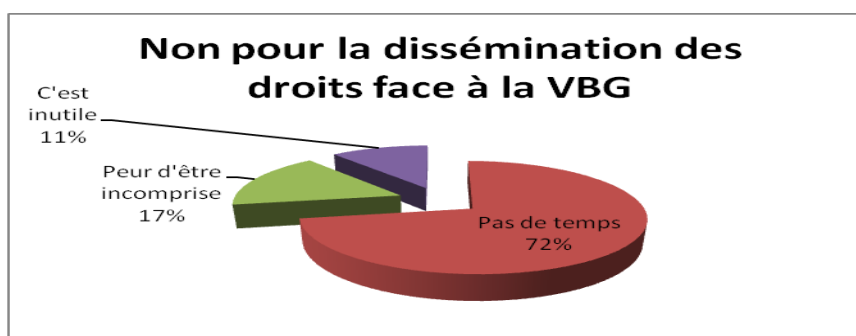


Des femmes de tout âge ont osé s'exprimer lors des réunions publiques tenues dans les villages. Dans leurs interventions, elles ont su attirer l'attention de toute l'assistance

2.4.3. Dissémination des droits face à la VBG

Plus de 86% des intéressés acceptent et sont prêts à disséminer les droits de la femme face à la violence basée sur le genre. Même les femmes qui ont répondu négativement affirment qu'une telle violence ne devrait pas exister entre les époux, quel que soit leur statut (marié légalement ou non, non marié). Celles qui ont affirmé une réponse négative évoquent à 72% le manque de temps. C'est entièrement vrai pour les agricultrices. Pour les autres, par contre, d'autres motifs sont évoqués, tels 'la peur d'être incomprise' (épicières) ou que c'est purement et simplement 'inutile' (femmes au foyer).

Graph 7. Motifs invoqués pour la non dénonciation de la VBG



2.4.4. Dissémination des droits sexuels et reproductifs

Même si une partie a affirmé que dans le domaine des droits sexuels et reproductifs, la décision appartient au mari/partenaire/concubin, toutes et tous, sans exception, acceptent que la dissémination de ces droits doive se faire.



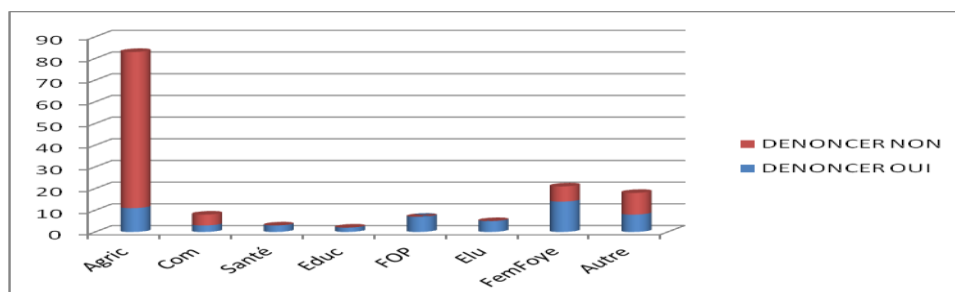
Des mères de familles unies par leurs sorts en tant qu'épouses et mères sont satisfaites de ramener auprès de leurs maris les supports nouvellement reçus (Commune rurale d'Ambohidronono)

Ici, aucune différence d'âge et d'activités pour une action de dissémination de ces droits. Egalement, elles sont prêtes à participer à une telle opération. D'autres sont allés plus loin en insistant que les hommes devraient être les premiers informés et sensibilisés.

2.5. Position vis-à-vis de la dénonciation de la violence

Les avis sont quelque peu partagés entre les options s'engager ou non dans la dénonciation de la violence conjugale. En effet, seules 36% des femmes sont prêtes pour la dénonciation, contre 64% ne voulant pas s'y engager. Les détails par catégories d'activités/professions sont fournis par le Graphe 8.

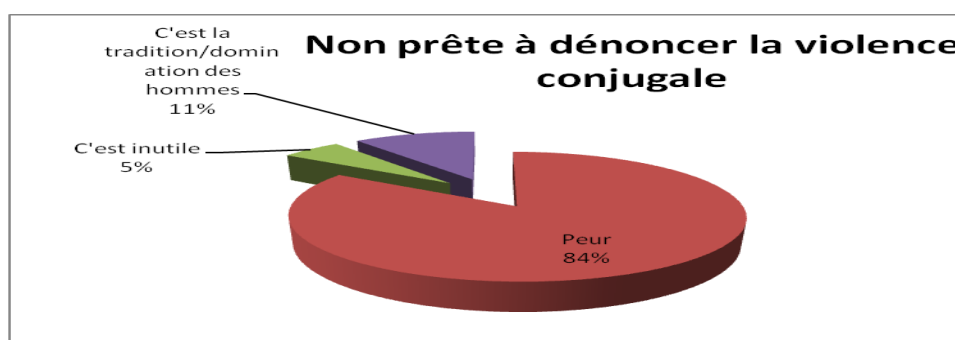
Graphe 8. Avis sur la dénonciation de la violence conjugale



Pour cela, les volontaires optent à plus de 55% d'aller voir les Chefs Fokontany, surtout les agricultrices et les femmes au foyer. Ensuite, la seconde préférence va vers la Commune (28%). Il ressort clairement que les intéressées préfèrent la proximité, au lieu d'aller à la gendarmerie (7%) ou au Service de la Population du District de Moramanga (8%).

Ainsi, la majorité des femmes agricultrices et femmes au foyer sont les plus poussées à ne pas faire acte de dénonciation. En approfondissant la question, il apparaît comme si elles ne font pas partie des femmes victimes de violence. Au contraire, elles n'osent pas, car 84% d'entre elles ont 'peur' contre 11% qui estiment que c'est 'la tradition' ou le 'destin de la femme'. Enfin, un dernier constat. Il apparaît que les membres du service de la santé, de l'éducation, de l'administration et de la Commune sont les plus engagés pour la dénonciation. Ils ont opté pour l'action dans la mesure où à 100% ils estiment que la violence conjugale au sein de la société est 'trop', et qu'il faut agir. Le Graphe 9 donne la répartition des avis invoqués pour refuser la dénonciation de la violence conjugale.

Graphe 9. Refus de la dénonciation de la violence conjugale



2.6. Impression sur la portée des supports

La dissémination des différents supports dans les chefs lieux des Communes et dans les villages ont été effectués par l'équipe du Projet. Toutefois, comme la couverture de toute la Commune n'a pas été possible, une grande partie de ces supports ont été effectués par les Communes par le biais des Chefs Fokontany.

Les supports distribués comprennent des affiches, dépliants et flyers. Ils totalisent plus de 5000 unités. Les thèmes traités sont les droits de la femme, les droits sexuels et reproductifs, le mariage, l'adultère, la violence conjugale, et le viol des mineurs. Des exemples de ces supports sont fournis.

81% des personnes rencontrées ont obtenu ces supports, la plupart lors des réunions tenues au village. Une autre partie en a bénéficié par le biais de la distribution de la Commune ou du Chef Fokontany. Pour quelques Communes, toute personne venant au bureau se trouve munie automatiquement de ces supports. Le Chef d'un Fokontany où abondent les problèmes entre époux a bénéficié d'un support spécial par le biais d'une séance informelle en privée fournie par la Conseillère juridique.

Parmi les bénéficiaires de ces supports, les agricultrices et les femmes au foyer représentent 69%. Pour l'ensemble, 55% ont partagé les supports avec leurs maris/concubins/amis. Pour le partage avec les autres, ils sont composés de 40% de l'effectif. Ainsi, seuls 32% ont gardé les supports pour eux-mêmes, sans aucun partage même avec son propre mari ou conjoint. Plus de la moitié d'entre eux (53%) ont évité cette action de peur d'être incomprise (uniquement des femmes). Par contre, près d'un tiers affirme que le temps leur manque pour faire cette dissémination. Ci-dessous la copie d'un flyer sur la violence conjugale avec la définition du concept, et incitant les femmes à la dénoncer.



HO ANTSIKA VEHIVAVY

ZOKO ZONAO ZONTSIKA ZONY NY MIAINA LAVITRY NY TSY FIRAHARAHIANA, NY FANAVAKAVAHANA,
 NY FANILIKILIHANA, NY TAHOTRA ARY NY HERISETRA
 NY OLONA TSIRAIRAY DIA TOKONY MAHAZO FIKARAKARANA FENO MOMBA NY FAHASALAMANA FOTOTRA
 EO ANIVON'NY TOBIM-PAHASALAMAM-PANJAKANA
 TOKONY MAHAZO FANABEZANA FOTOTRA FENO IHANY KOA IZY IZAY HANOME FAHATIKISAN-TENA
 SY ANTOKA HO AZY MBA HO TOMPONY AMIN'NY HOAVIN'NY TSIRAIRAY

AMPY IZAY:

Ny taona 2016 teto Madagasikara :
 618 ny isan'ny zaza voaolana;
 30 000 isan-taona ny vehivavy maty teo am-piterahana vokatry ny tsy firaharahiana sy ny farefoana
 ara-pahasalamana;
 50 000 ny vehivavy mbola mijaly ao anatin'ny aretina mamany lava vokatry ny fitondrana vohoka aloha loatra
 (ilay vatana mbola tsy tomombana amin'ny fiterahana ka lasa ela sy mijaly be vao mahatosika ilay zaza)

SAHIA MANOHITRA NY HERISETRA MIANJADY AMINAO

INONA NO ATAO HOE HERISETRA "AO AN-TOKANTRANO" ?

Ny atao hoe herisetra dia herisetra iainana atao am'ny vady ao an-tokatrano. Mety iharany avokoa na lahy na vavy, fa matetika dia ny vehivavy no iharan'izy io. Antony iray mahatonga ny faneken'ny mpitsara ny fangataham-pisaraham-panambadiana ny herisetra ao an-tokatrano.

ARAKY NY LALANA DIA SAZY

"2taona ka hatramin'ny 5 taona miampy lamandy 1 tapitrisa hatramin'ny 6tapitrisa "no mahazo izay olona voaheloka ho nanao herisetra.
 Sazy miasa an-terivozona mandrampahafaty kosa raha sanatria nitarika amin'ny fahafatesan'ilay naratra na ilay niaran'ny herisetra.

Conclusion

Au niveau des activités réalisées, il apparaît que certaines d'entre elles ont enregistré des résultats positifs palpables. Il s'agit notamment de la compréhension de la mission du Projet de la part des autorités locales et des partenaires locaux. Ainsi, de par leurs actions, les femmes n'ont pas hésité à venir aux réunions publiques et aux séances de soutien administratif et juridique. Elles ont pu s'exprimer librement et en toute confidentialité. Un certain nombre d'entre elles, plus tard, ont continué à profiter d'un tel soutien soit en téléphonant directement à la Conseillère juridique à Antananarivo, soit en venant contacter le Service de District de la Population à Moramanga.



Après une réunion d'information et de sensibilisation, échanges d'idées entre la Déléguée de l'Arrondissement Administratif et la Conseillère juridique sur la portée du Projet

Mais, il y a **des points faibles**. Ils sont dus, entre autres, à la durée des activités estimée comme courte par beaucoup de personnes. En tout, il y a eu 7 mois d'interventions pour informer, sensibiliser, aider, conseiller, soutenir, et éventuellement encadrer. Il n'a pas été possible de revenir plus d'une fois dans un village, sauf plus tard pour les besoins de l'évaluation. Cela a quelque peu laissé certaines femmes et jeunes filles un peu désemparées après notre passage. Certes, il y a eu la possibilité d'un contact téléphonique mais ce n'était pas à la portée de la majorité. Ainsi, les actions portant sur la jouissance des droits face à la violence conjugale n'ont pas vraiment porté ses fruits. Il en est de même pour celle des droits sexuels et reproductifs.

Outre, la durée du Projet, beaucoup de points inhérents à la société rurale malgache entrent en jeu, notamment en termes de relations entre hommes et femmes, maris et épouses. Sur ce point précis, les sensibilisations et les supports distribués gratuitement ont un peu intervenus. En effet, un certain nombre de femmes ont osé en parler ou discuter avec leurs maris/concubins de leurs droits. C'est un petit pas que le Projet a réussi. Toutefois, beaucoup restent à faire.

Sur **le plan approche**, un constat peut aussi être tiré pour le futur. Il y l'obligation de passer par la collaboration franche et objective des autorités locales et des partenaires sur place. C'est important dans la mesure où ils sont capables de motiver les personnes intéressées. Leur participation est quelque peu motivée pour garantir une sorte de paix sociale de par la bonne entente entre les ménages.

Les **séances de soutien juridique et administratif** n'ont pas eu les résultats escomptés au vu de la situation prévalant au sein de la société rurale malgache. Mais, pour certains villages, cela a fonctionné comme il le fallait ; la gratuité et la confidentialité du soutien ont pleinement fonctionnées. Dans un village frappé par un deuil, la Conseillère juridique a été sollicitée par 13 femmes qui ont pu se libérer de leurs servitudes en tant que villageoises. Par contre, les séances tenues en plein air n'ont pas été vraiment acceptées, pour la bonne raison qu'elles sont vues par beaucoup de personnes. La preuve, dans le premier village où il y avait 127 participants dont 12 hommes, seules 3 femmes ont osé contacter en privé notre Conseillère juridique, et cela toujours en plein air. Dans la mesure du possible, la séance en pleine air est donc à proscrire.

Nous acceptons le constat des faiblesses identifiées. Cela étant, nous estimons que ce qui a été entrepris dans le District de Moramanga pourrait servir d'exemple dans le « combat contre la discrimination/exclusion basée sur le genre en milieu rural ». Et même, en milieu urbain. Nous avons fait quelque chose pour ces femmes. Nous leur avons fait connaître l'existence d'une voie possible pour recouvrir à nouveau leur dignité. Mais elles aussi, de leurs côtés elles nous ont confié leur dure vie de femmes rurales dans tout son aspect, avec, pour certaines, la naissance d'une lueur d'espoir pour y faire face. Et rien que pour cela, nous sommes prêts dans la limite de nos moyens à rester avec elles.



Pour ces élèves venues représenter leur collège lors du sport scolaire du District, nous comptons revenir pour leur apporter de nouveaux supports sur leurs droits en tant que filles, futures épouses, mères et citoyennes

Dans une telle optique, Actions Citoyennes Madagascar s'est mis d'accord avec les partenaires sur place (Service de District de la Population, Radio Feon'i Moramanga) pour continuer le Projet dans la mesure de ses moyens, financiers surtout. Il a été décidé que les **séances mensuelles de soutien en direct à la radio** seront maintenues. Les coûts de déplacement et de l'émission seront à la charge d'Actions Citoyennes Madagascar. Quant aux coûts de diffusion des annonces publicitaires, ils seront supportés par la radio. Ainsi, la population du District de Moramanga couverte par les émissions de la radio continuera à bénéficier des avantages du Projet (du moins une partie).

Pour les perspectives à venir (octobre 2017 à décembre 2018), l'analyse fournie ci-dessous montre les forces et faiblesses de notre Association, ainsi que les opportunités et autres menaces éventuelles.

Tableau 2. Analyse FFOM – Perspectives 2017 et 2018

<p align="center">FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> *avantages concurrentiels en cas d'arrivée d'autres prestataires dans les mêmes domaines dans le District *bonne connaissance du milieu social local *équipe bien rôdée de par les relations avec les partenaires locaux et les victimes déjà contactées *possession d'une base informelle de données sur les cas de VBG * possession d'une base informelle de données sur les cas de violation des Droits Sexuels et Reproductifs *compétences acquises dans la conception de supports imprimés à distribuer *acquisition d'expériences du terrain par l'équipe 	<p align="center">FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> *problèmes de financement *baisse de la capacité à atteindre certains objectifs, notamment dans les domaines de la VBG et des Droits Sexuels et Reproductifs *Difficultés pour la mise en place d'une planification rigoureuse des activités à réaliser sur le terrain
<p align="center">OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> *adhésion des autorités locales et des partenaires locaux aux activités sur le terrain *connaissance insuffisante de la population concernée des droits face à la VBG *connaissance insuffisante de la population concernée des Droits Sexuels et Reproductifs *soutien et collaboration du District Régional du Ministère en charge de la Population et de la Protection des Femmes *tendance des femmes victimes à faire des contacts de proximité auprès des Chefs Fokontany et des Maires *évolution négative du non respect des droits de la femme de la part des maris/époux/concubins *existence d'une certaine volonté de dénoncer tout non respect des droits de la femme *changements législatifs éventuels (divorce, viol des mineurs, avortement) 	<p align="center">MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> *déclin des activités économiques de la région *augmentation de la pauvreté au niveau des ménages *perte des valeurs traditionnelles sur le mariage (vie du couple) *opposition communautaire au Projet ou à certains de ses contenus (exemples l'adultère, l'accès de l'épouse à un bien matériel, accès des enfants de sexe féminin à l'éducation, à l'héritage, le mariage précoce et la grossesse précoce) *période cyclonique *période de sécheresse

Florent Andriamahavonjy
Responsable de Projets

Annexe 1

FICHES DE CONTACT

Date	Résumé du cas 1
13/04/17	<p>Lors d'une dispute entre le mari et la femme, le premier a frappé violemment sa femme. Conséquence, la femme a fait une fausse couche.</p> <p><u>Conseils et recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Prendre un certificat médical auprès du CSB- Porter plainte à faire viser par le Chef Fokontany ou la Commune, et à déposer au Tribunal.- Eventuellement, passer par le Service de District de la Population à Moramanga- En cas de problèmes téléphoner à la Conseillère juridique ou au Service de District de la Population
Renseignements sur le contact	
<p>Nom : M. Prénom : - Age : 29 ans Sexe : F Situation familiale : Mariée sans enfant Profession : Paysanne Fokontany : Ampasika Commune : Belavabary Tél : néant</p>	

Date	Résumé du cas 2
15/06/17	<p>Le contact est victime de violences physiques de la part de son mari, chaque fois que ce dernier est ivre. D’après ses dires, elle subit des violents coups entraînant de blessures graves. En outre, elle est obligée d’endurer de rapports sexuels brutaux</p> <p><u>Conseils et recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans un premier temps discuter avec votre mari lorsqu’il est sobre de vos blessures avec ses actes de violence quand il est ivre - Si possible, essayer de connaître pourquoi il se comporte comme cela - Si cela ne marche pas, déposer une plainte de réserve - Eventuellement, passer par le Service de District de la Population à Moramanga - Ne pas oublier que vous avez le droit de ‘misintaka’ (quitter le domicile conjugal pour une durée précise) - En cas de problèmes téléphoner à la Conseillère juridique ou au Service de District de la Population
<p>Renseignements sur le contact</p> <p>Nom : V. Prénom : - Age : 32 ans Sexe : F Situation familiale : Mariée avec 3 enfants Profession : Paysanne Fokontany : Falieranana Commune : Andasibe Tél : néant</p>	

Annexe 2

Questionnaire utilisé pour le sondage (mois de juillet et août 2017)

1. Droits de la femme face à la violence conjugale
 - 1.2. Une telle violence devrait-il exister au sein du ménage ?
 - 1.3. Si oui, que devrait faire la femme ?
 - 1.4. Est-ce que la lutte contre cette violence est prioritaire?

2. Droits sexuels
 - 2.1. Est-ce que les droits sexuels sont-ils clairs pour vous ?
 - 2.1. Si non, voila les grandes lignes des DSR :
 - 2.2. Ainsi, la sensibilisation sur les droits sexuels doit-elle être prioritaire ?

- 3 . Droits reproductifs
 - 2.3. Est-ce que les droits reproductifs sont-ils clairs pour vous ?
 - 2.4. Si non, voila les grandes lignes des droits reproductifs :
 - 2.5. Ainsi, la sensibilisation sur les droits reproductifs doit-elle être prioritaire ?



Photos de sondages de femmes pour une jeune mère allant au marché et une jeune vacancière (à gauche) dans un village de la Commune d'Amboasary Gara, et au bureau pour une employée communale (Ambohidronono)

Annexe 3

Actions Citoyennes Madagascar

Enquête District Moramanga : 11 – 15 sept. 2017

Questions posées par personne, à transcrire dans le bloc notes, selon l'ordre comme présenté ci-dessous (une personne interrogée égale une page). Après chaque journée, détacher et remettre au Responsable

1. Fokontany 2. Homme/Femme 3Age si possible 4. Activité

2. Avez-vous assisté à la conférence réalisée par ACM au village ?
- Si OUI, était-ce intéressant pour vous? Pourquoi?
3. Cela a-t-il apporté un changement dans votre vie? Quoi ?
- Avez-vous partagé cela à d'autres?
- Si OUI, quoi ?
4. Etes-vous prête à dénoncer la violence conjugale faite sur vous?
- Si OUI, vers qui?
- Si NON, pour quelles raisons ?
5. Avez-vous reçu des supports distribués gratuitement?
- Si OUI, cela vous a-t-il intéressé?
6. Selon vous, faut-il faire connaître aux femmes leurs droits face à la violence conjugale dont elles sont victimes?
-Etes-vous prêtes à disséminer ces droits?
-Etes-vous prêtes à dénoncer cette violence ?
7. Selon vous, faut-il faire connaître aux femmes leurs droits face à la sexualité et à la reproduction?
- Etes-vous prêtes à disséminer ces droits?
-Etes-vous prêtes à dénoncer la violation de ces droits ?
8. Votre avis sur les droits de la femme en général ?
9. Votre avis sur le Projet

MERCI BEAUCOUP